

# LES CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS

**Objectifs :** Connaissance des procédures administratives contentieuses, des règles de recevabilité, maîtrise des différents recours, identification des risques liés à l'intervention du juge, former une requête et assurer sa défense devant la juridiction administrative.

**Prérequis :** Connaissance du secteur public.

**Déroulement pédagogique :** Cours, travail par groupe, présentation d'outils et de méthodes.

**Suivi et Évaluation :** Évaluation par les participants remise d'une attestation de formation.

**Destinataires :** Élus, directeurs, juristes, agents publics, universitaires, demandeur ou défendeur devant les juridictions administratives.

**Durée :** 1 jour, 2 jours

**Coût :** 990 €HT



**“L’opportunité ne s’exerce que dans la conformité à la légalité”**

NB



**La pratique du contentieux administratif ne cesse d'évoluer afin d'être en phase avec le contexte sociétal, que cela soit au niveau de la recevabilité des requêtes, de la dématérialisation ou encore des pouvoirs du juge. Que le demandeur ou le défendeur à l'instance soit une administration dûment représentée ou un particulier, l'entrée dans « l'univers contentieux administratif » implique de connaître les tenants et aboutissants des procédures et d'appréhender l'esprit du juge si particulier et légitime dans le domaine administratif.**

Cette formation expose les principes de fonctionnement des différents recours administratifs, explique comment former une requête et un mémoire en défense en évitant, via le Nota bene, les pièges liés à une mauvaise maîtrise des règles applicables en la matière.

Elle intègre les dernières réglementations, notamment le Décret JADE du 2 novembre 2016 et la Loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice.



## PLAN DE LA FORMATION

### L'organisation des juridictions administratives

De la séparation des autorités administratives et judiciaires à la séparation des juridictions administratives et judiciaires.

Les Juridictions et leurs compétences (Conseil d'État, Cours administratives d'appel, Tribunaux administratifs, juridictions spéciales).  
Zoom sur le Tribunal des conflits.

### Comprendre la structure du contentieux administratif : classification des recours contentieux

Le recours pour excès de pouvoirs.  
Le recours de plein contentieux.  
Le contentieux de la répression.  
Le recours en appréciation de légalité.  
Les procédures d'urgence.

### Maîtriser les règles relatives à la saisine du juge administratif

#### Les conditions de recevabilité

La règle de la décision préalable et la distinction recours administratifs non contentieux/recours administratifs contentieux.  
Les conditions de délai.  
L'intérêt à agir.

#### Cas d'ouverture

- Illégalités externes.
- Illégalités internes.

### Connaître l'étendue du contrôle du juge administratif

La compétence liée / discrétionnaire.  
L'exactitude matérielle des faits.  
La qualification juridique des faits.  
L'erreur manifeste d'appréciation.

La théorie du bilan et le contrôle de proportionnalité.  
Les pouvoirs de correction du juge : La substitution de motifs aux fins d'évitement d'une annulation.

### Mesurer les effets de la décision et son exécution

L'autorité et l'exécution de la chose jugée.  
L'annulation.  
Les injonctions et astreintes.  
La jonction de procédures et l'intervention.  
Le non-lieu à statuer.  
Les voies de recours.

### Savoir analyser et commenter une décision du juge administratif

Méthodologie de lecture et d'identification (CE, CAA, TA).  
Élaboration d'une fiche d'arrêt.  
Saisine du juge (requête et pièces à produire).

### NB Les bonnes pratiques administratives et les écueils à proscrire

Mesurer l'intérêt ou le risque d'un contentieux.  
L'utilisation du délai de recours, la prorogation et la forclusion.  
Le respect de la règle de la décision préalable et l'importance de la gestion des recours gracieux et hiérarchique.  
La validité de la représentation de la personne publique.  
Quid de la prescription quadriennale.  
La rédaction du mémoire en défense.  
L'exonération de responsabilité.  
La demande reconventionnelle.  
La prévention des contentieux (veille juridique, sécurisation des actes administratifs).